



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

VOTE PAR PROCURATION - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Si vous souhaitez vous faire représenter par procuration écrite ou voter par correspondance, le présent formulaire dûment complété doit parvenir à la Société au plus tard le 11 octobre 2022.

Pour les actions dématérialisées, le présent formulaire doit être accompagné du certificat attestant la propriété de vos actions.

Le/la soussigné(e),
Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale :

.....
Adresse / Siège social :

.....
Si personne morale :
Nom, Prénom du représentant:

.....
Qualité du représentant :

.....
Titulaire de actions CANDELA INVEST

S.A. CANDELA INVEST N.V.
ROUTE DE LENNIK 451/32 – LENNIKSEBAAN 451/32
BRUXELLES 1070 BRUSSEL
TVA/BTW 0810 604 650 – BRUXELLES RPM/RPR BRUSSEL

ÉCLARE avoir été informé(e) de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 octobre 2022 à 10H au siège social Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES.

SOUHAITE se faire représenter à l'assemblée générale de CANDELA INVEST :

OUI – NON*

et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul avec faculté de substitution :

Nom, prénom du mandataire :

.....
Adresse du mandataire :

.....

auquel le (la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) aux fins de :

- le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire de CANDELA INVEST du 17 octobre 2022, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celle(s) qui se tiendront ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ou n'avait pas été régulièrement convoquée,
- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée générale ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec l'assemblée générale,
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous, et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée ordinaire des actionnaires,
- signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile,

la présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale ordinaire se réunira le 17 octobre 2022.

SOUHAITE voter par correspondance à l'assemblée générale ordinaire de CANDELA INVEST dans le sens indiqué ci-dessous :

OUI – NON*

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du rapport de gestion modifié sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2. Lecture des rapports modifiés du Commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice,

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affecte la perte au report à nouveau.

VOTE* : Pour Contre Abstention

4. Approbation des comptes consolidés,

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

VOTE* : Pour Contre Abstention

5. Décharge aux Administrateurs,

Projet de résolution : par un vote spécial et individuel, l'assemblée donne décharge à chaque administrateur pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

VOTE*

-Décharge à Madame Jane ONG :

Pour Contre Abstention

-Décharge à Monsieur Gilles MARTIN :

Pour Contre Abstention

-Décharge à Monsieur Cyril JOSSET :

Pour Contre Abstention

6. Décharge au Commissaire,

Projet de résolution : l'assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

VOTE* : Pour Contre Abstention

7. Renouvellement de Monsieur Geert VAN GOOLEN comme Commissaire,

Projet de résolution : l'assemblée renouvelle Monsieur Geert VAN GOOLEN comme Commissaire. Le mandat de Monsieur Geert VAN GOOLEN prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

VOTE* : Pour Contre Abstention

Fait à.....le.....

Nom, Prénom:

Fonction :

Entité juridique :
.....

Signature :

* Prière d'entourer la mention qui convient

S.A. CANDELA INVEST N.V.
ROUTE DE LENNIK 451/32 – LENNIKSEBAAN 451/32
BRUXELLES 1070 BRUSSEL
TVA/BTW 0810 604 650 – BRUXELLES RPM/RPR BRUSSEL